

NEWS - Sénégal

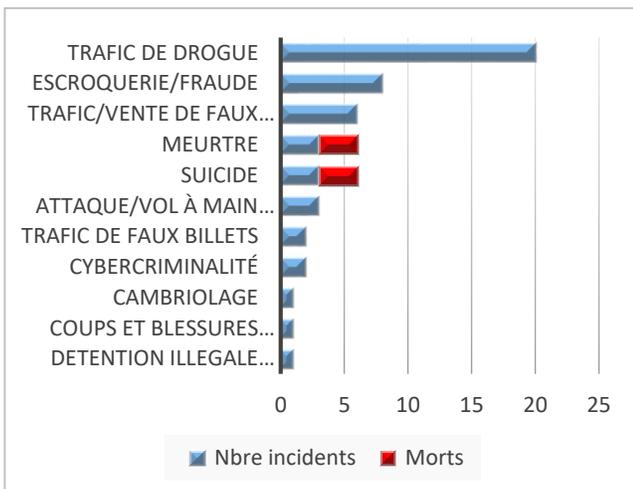
LE BULLETIN MENSUEL JUILLET 2025

INTRODUCTION

En juillet 2025, le Sénégal a connu une série d'incidents survenus dans plusieurs régions et touchant divers segments de la population. Selon les données recueillies par le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, **104 incidents** ont été enregistrés dans plusieurs domaines sensibles tels que **crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale**. Si ce chiffre marque une hausse par rapport au mois de juin 2025 (61 incidents), les conséquences restent alarmantes avec un bilan humain lourd : 29 décès et 112 blessés recensés.

Le présent rapport vise à analyser les principaux incidents signalés par le système NEWS-WANEP et à formuler des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale.

CRIMES ORGANISÉS ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)



Dans le cadre de la thématique COEV, **54 incidents** ont été recensés au cours du mois de juin. La répartition des faits signalés est la suivante :

- 22 cas de trafic ou saisie de drogue,
- 10 cas d'escroquerie/Fraude
- 06 cas trafic/vente de faux médicaments
- 03 cas d'homicides,
- 03 cas de suicide
- 03 cas d'attaque/vol à main armée
- 02 cas de trafic de faux billets,
- 02 cas de cybercriminalité
- 01 cas de cambriolage
- 01 cas de coups et blessures volontaires
- 01 cas de détention illégale d'armes blanches

Ces incidents ont entraîné **six (06) décès et quatre (04) blessés**.

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, les forces de l'ordre ont réalisé plusieurs saisies importantes à travers le Sénégal, incluant : **648,1 kg de chanvre indien, 256 képas de kush, 7,5 kg de cocaïne, 50 boulettes de haschich**. Les interventions ont principalement ciblé Dakar (8 cas), Thiès (6 cas), Kaolack (3 cas), ainsi que Ziguinchor, Matam, Kolda et Kédougou (1 cas chacun). Ces opérations ont permis de démanteler plusieurs réseaux de trafic. Parmi les opérations les plus significatives, nous pouvons citer les cas ci-dessous :

Dans la nuit du 20 au 21 juillet, la Brigade de Proximité de Sandiara a saisi cinq colis de chanvre indien, pour un poids total de **175 kilogrammes**. Cette opération fait suite à des informations faisant état d'un possible débarquement de drogue dans la zone. Un dispositif de surveillance a permis de repérer une charrette suspecte. À l'approche de la patrouille, le conducteur a pris la fuite, abandonnant l'attelage sur place. La charrette ainsi que les colis ont été acheminés à la brigade. Une enquête a été ouverte pour identifier les personnes impliquées.

Le mardi 22 juillet, la compagnie de Gendarmerie de Thiès a mené une opération antidrogue ayant abouti à la saisie de **92 kilogrammes de chanvre indien**. La drogue a été retrouvée dans un véhicule tout-terrain abandonné par des trafiquants en fuite, repérés lors d'une patrouille de routine près du chantier du Centre national d'entraînement des forces d'intervention de la Gendarmerie (CNEFIGN). Le véhicule et la marchandise ont été transférés à la gendarmerie pour les

besoins de l'enquête.

Le dimanche 27 juillet, la Brigade régionale des stupéfiants de Thiès a saisi **196 kilogrammes de chanvre indien** répartis en sept colis sur la plage de Mballing, dans le département de Mbour. Surpris par l'intervention des agents de l'OCRTIS, les trafiquants ont pris la fuite, abandonnant la drogue sur les lieux. Une enquête a été ouverte pour identifier les suspects en fuite et démanteler le réseau impliqué.



Toujours dans la même rubrique, les récentes opérations menées par les unités douanières au centre du Sénégal ont marqué une avancée notable dans la lutte contre la criminalité économique et la contrebande. Entre fin juin et mi-juillet 2025, des saisies majeures ont été réalisées, portant sur **des faux billets d'une valeur totale de plus de 3,58 milliards de francs CFA**, ainsi que sur d'importantes quantités de médicaments illicites¹. En effet, **le 28**



juin, grâce à un renseignement ciblé, la Brigade mobile des Douanes de Fatick a intercepté **3,39 milliards FCFA en faux billets** dans la région. Deux suspects ont été arrêtés à Foundiougne et à Fatick, en possession de trois cartons contenant 679 coupures en euros, puis déférés devant le Parquet financier. De même, **le 17 juillet**, à Kaolack, la Brigade mobile de Nioro a saisi 3400 coupures de 100 dollars en faux billets, soit environ **191 millions**

FCFA, dans une auberge. Un suspect a été appréhendé et remis à la justice. Dans la région de Kolda, les éléments de la brigade de recherches du commissariat ont démantelé, le **3 juillet**, un réseau présumé de faussaires spécialisé dans le faux monnayage, actif dans le quartier de Médina Chérif. L'opération a permis la saisie de faux billets d'une valeur estimée à **20 millions FCFA** et l'arrestation de trois suspects, dont un artiste et un marabout.

En parallèle, la lutte contre le trafic de faux médicaments s'est intensifiée. À Kaffrine, les douaniers ont intercepté **581 kilogrammes de médicaments frauduleux** essentiellement du Chlorphénamine à bord d'un véhicule Peugeot 307, stoppé après une course-poursuite sur l'axe Kaffrine-Mbar. La valeur de la saisie, incluant le véhicule, est estimée à **189 millions FCFA** ; un individu a été déféré au parquet. Dans le Nord, à Richard-Toll, la Brigade mobile des Douanes a saisi **3 363 boîtes de produits vétérinaires et 826 boîtes de médicaments contrefaits**, lors d'une

¹ APS, Plus de 3 milliards en faux billets saisis dans le centre du pays, juillet 2025, <https://aps.sn/plus-de-3-milliards-en-faux-billets-saisi-dans-le-centre-du-pays/>

opération menée dans la nuit du 7 juillet au débarcadère de Ndiaw. La contrevaleur de cette saisie est estimée à **26 millions FCFA**.

En outre, dans la région de Dakar, la Division spéciale de cybersécurité (DSC) a démantelé un réseau clandestin de fabrication et de vente illégale de médicaments, dirigé par une Franco-Malienne. Une perquisition à son domicile à Sacré-Cœur 3 a permis de découvrir une usine clandestine avec deux machines de production, un stock de produits pharmaceutiques et **16,5 millions FCFA**. Un complice marocain, chargé de la revente via un centre d'appel, a également été arrêté. C'est grâce à une mission de cyberpatrouille que les enquêteurs ont localisé le réseau, dont les produits étaient probablement destinés à l'exportation. Les médicaments saisis ont été confiés à la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA) et les deux suspects déférés devant le tribunal de grande instance de Dakar.



Parmi les autres faits marquants de cette thématique, figurent les homicides, avec trois (03) cas recensés dans les régions de Dakar, Tambacounda et Thiès. À titre illustratif, on peut citer les cas suivants :

Le 7 juillet, une dispute entre deux jeunes commerçants a viré au drame dans le quartier des HLM à Dakar. Un jeune, vendeur de citrons, a été mortellement poignardé par son ami et collègue âgé de 25 ans, à la suite d'un différend. Selon les premiers éléments de l'enquête, le différend aurait éclaté autour d'une simple casquette. Grièvement blessé, il a succombé à ses blessures à l'hôpital. Le suspect, en fuite après les faits, a été interpellé le lendemain à Ben Tally (Dakar) par les éléments du commissariat de Biscuiterie-HLM. Le mis en cause a été placé en garde à vue.

Le même jour, **le 7 juillet**, un autre cas d'homicide s'est produit dans la commune de Sindia, département de Mbour (Thiès). Ce jour-là, un maçon du nom de Ndao, domicilié à Sandiara, aurait sollicité les services d'un conducteur de moto Jakarta, âgé de 22 ans, depuis le croisement Saly pour se rendre à Sindia. Arrivé à destination, entre 17 h et 18 h, Ndao, domicilié à Sandiara, aurait planté plusieurs coups de couteau au conducteur de moto, qui a succombé à ses blessures. Arrêté le 9 juillet puis conduit dans les locaux de la BR de Saly, le présumé meurtrier a été déféré le lundi 14 juillet

Par ailleurs, la cybercriminalité constitue un défi croissant au Sénégal, représentant une menace sérieuse pour la sécurité numérique, la vie privée des citoyens et, plus largement, pour la stabilité sociale. Les infractions varient du chantage et de l'extorsion à la fraude en ligne, au vol de données personnelles, à l'usurpation d'identité et à la diffusion non consentie de contenus privés. Illustrant cette tendance inquiétante, la Division spéciale de lutte contre la cybercriminalité (DSC) a interpellé, **le 17 juillet**, un individu opérant sous le pseudonyme « Kocc Barma ». Il est soupçonné d'avoir orchestré un vaste réseau de chantage à partir de vidéos obscènes diffusées sans autorisation, ciblant aussi bien des personnalités publiques (anciens ministres, journalistes, artistes, avocats, influenceurs) que des anonymes. Cette arrestation fait suite à près de 5 000 plaintes enregistrées depuis 2018. Localisé à Liberté III (Dakar), il a été arrêté à son domicile, où l'analyse de ses appareils électroniques a permis de collecter de nombreuses preuves. Placé en garde à vue, il fait l'objet d'une enquête approfondie visant à déterminer l'ampleur de ses activités et à identifier d'autres victimes.

En somme, le mois de juillet a été marqué par une recrudescence de faits graves liés à la criminalité sous diverses formes : trafic de drogue, homicides, banditisme, cybercriminalité et contrebande. Les multiples saisies opérées par les forces de sécurité et les douanes témoignent de l'ampleur et de la diversification des réseaux criminels actifs dans le pays. Les homicides, souvent liés à des conflits interpersonnels, mettent en lumière une tendance alarmante : la banalisation croissante de la violence dans les rapports sociaux et l'accès facilité aux armes blanches, voire légères. Enfin, l'arrestation de l'auteur présumé de chantages en ligne met en lumière la montée inquiétante de la cybercriminalité, appelant à un renforcement de la prévention et de la protection numérique.

Durant le mois de juillet, les convocations, les arrestations de journalistes et de chroniqueurs ont ravivé les préoccupations sur le respect de la liberté de la presse au Sénégal, suscitant une forte réaction de l'opinion publique et des organisations de défense des droits humains. Malgré les promesses de rupture avec les pratiques autoritaires, certains acteurs médiatiques continuent d'être poursuivis pour leurs opinions critiques, souvent sous les chefs d'accusation de « *diffusion de fausses nouvelles* » ou de « discours contraires aux bonnes mœurs ». Cette situation pose un sérieux défi à la liberté d'expression, pourtant considérée comme un pilier essentiel de la démocratie sénégalaise. D'ailleurs, le Forum Civil a dénoncé une grave atteinte à la liberté d'expression, après la convocation du journaliste Madiambal Diagne par la Division spéciale de lutte contre la cybercriminalité, pointant du doigt un climat répressif et une volonté de faire taire les voix dissidentes. L'organisation a également critiqué la mise en demeure adressée par le CNRA à la TFM, qu'elle considère comme une pression inacceptable sur la presse. De son côté, Alioune Tine, fondateur d'Afrikajom Center, a dénoncé sur X les appels à l'arrestation de chroniqueurs critiques, émanant de partisans du Président du PASTEF et non moins Premier ministre, Ousmane Sonko. Il a mis en garde contre une dérive liberticide et une instrumentalisation de la justice, appelant à préserver le débat public et les espaces d'expression.

Dans le même contexte, Ousmane Sonko, lors de l'installation du Conseil national de Pastef le 10 juillet, a vivement critiqué une partie de la société civile qu'il accuse d'empiéter sur la gouvernance, annonçant au passage une proposition de loi visant à encadrer son financement².

Un autre fait marquant l'actualité politique est la décision n°2/C/2025 rendue, le 25 juillet, par le Conseil Constitutionnel sur la loi organique n°09/2025 réformant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Si la procédure d'adoption du texte a été jugée régulière, certains articles ont été censurés pour atteinte à la séparation des pouvoirs et à l'indépendance de la justice. Quatre dispositions ont été invalidées, dont :

- L'alinéa 2 de l'article 56, qui autorisait le Président de l'Assemblée à faire appel à la force publique pour contraindre des personnes à comparaître devant une commission d'enquête. Le Conseil y voit une atteinte aux droits fondamentaux, notamment pour les magistrats et citoyens non mis en cause.
- L'alinéa 4 de l'article 57, qui permettait aux commissions d'enquête de saisir directement le Procureur, a été jugé incompatible avec la répartition des compétences entre pouvoirs, cette prérogative revenant à l'Exécutif.
- L'alinéa 6 de l'article 60, l'alinéa 6 de l'article 111, et l'article 134 ont également été invalidés, car ils empiètent sur des domaines réservés à l'Exécutif ou au Judiciaire.

L'alinéa 5 de l'article 56, autorisant l'audition de magistrats par les commissions d'enquête, a été partiellement validé. Cette audition ne sera possible que sur une base volontaire, pour des faits relatifs à l'organisation du service public de la justice, hors de toute affaire judiciaire, et après consultation du ministre de la Justice.

Malgré ces censures, le Conseil a validé d'autres volets de la réforme jugés conformes à la Constitution, notamment ceux portant sur la levée d'immunité parlementaire, le remplacement du Président de l'Assemblée et le retour des ministres au Parlement. Ces ajustements visent à moderniser et clarifier le fonctionnement de l'institution.

Le Conseil a réaffirmé l'importance de l'indépendance du pouvoir judiciaire, garantie par l'article 88 de la Constitution, et a mis en garde contre toute ingérence des autres pouvoirs dans la fonction juridictionnelle³.

² Pressafrik, Sonko propose une loi pour interdire le financement étranger de la société civile et promet des réformes, <https://www.pressafrik.com/Sonko-propose-une-loi-pour-interdire-le-financement-etranger-de-la-societe-civile-et-promet-des-reforme>

³ RTS, COUP D'ARRÊT POUR LA RÉFORME PARLEMENTAIRE : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CENSURE DES ARTICLES CLÉS DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/coup-darret-pour-la-reforme-parlementaire-le-conseil-constitutionnel-censure-des-articles-cles-du-nouveau-reglement-interieur>

Par ailleurs, le lundi 14 juillet 2025, le Président Bassirou Diomaye Faye a officiellement reçu le rapport général du Dialogue national 2025 sur la réforme du système politique, remis par le facilitateur général, Dr Cheikh Gueye⁴. Ce document regroupe les principales conclusions issues des concertations tenues du 28 mai au 4 juin.

Le chef de l'État a salué les avancées significatives et les larges consensus dégagés autour de réformes majeures : rationalisation des partis politiques, dématérialisation du processus électoral, inscription automatique des primo-électeurs, création d'une Cour constitutionnelle, adoption du bulletin unique et du vote électronique, ainsi que l'instauration d'une autorité indépendante chargée des élections.

Pour traduire ces recommandations en actes, le président a mis en place, par arrêté n° 025556 du 21 juillet 2025, un Comité de rédaction chargé de l'élaboration des textes constitutionnels, législatifs et réglementaires correspondants. Composé de 10 membres, ce comité est chargé de veiller à la mise en œuvre des réformes issues du Dialogue national, désormais érigé en instrument central de gouvernance concertée et de renforcement démocratique.

FEMMES PAIX ET SECURITE

L'analyse des indicateurs dans cette thématique fait état de **vingt-et-un (21) incidents** parmi lesquels :

- ✚ **Douze (12) cas de viol**
- ✚ **Trois (03) cas de meurtre**
- ✚ **Deux (02) cas de chantage sexuel et harcèlement**
- ✚ **Deux (02) cas de traite de personnes**
- ✚ **Deux (02) cas de coups et blessures volontaires**

S'agissant des cas de viol, une fille de 15 ans a été victime de viol dans le village de Doumga Ouro Alpha (Matam), **dans la nuit du 10 juillet vers 21h**. Quatre individus sont accusés, dont le fils du chef du village, en garde à vue à la gendarmerie locale. Selon les informations, des tentatives de médiation auraient été engagées pour obtenir sa libération. Les trois autres suspects, en fuite, font l'objet de recherches.

Le même jour, **le 10 juillet**, la Brigade des mœurs et de protection des mineurs de Dakar a interpellé un individu à la frontière mauritanienne pour viol sur mineur, attentat à la pudeur, chantage et menaces de diffusion d'images pornographiques. Cette arrestation fait suite à une vidéo virale sur TikTok dénonçant un professeur d'anglais d'une école privée de Keur Massar, accusé d'abuser sexuellement de ses élèves de seconde. Son mode opératoire consistait à faire chanter les élèves sur leurs notes, à filmer les actes sexuels, puis à menacer de publier les vidéos. Quatre victimes et deux autres élèves ayant refusé ses avances ont été auditionnées, ainsi que le directeur de l'école.

L'individu a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de Rufisque.

Un homme de 54 ans, déjà condamné à deux ans de prison pour viol, est à nouveau poursuivi pour des agressions sexuelles, cette fois sur sa nièce de 16 ans. Selon les informations, il aurait profité de l'absence de son épouse qu'il avait envoyée effectuer un retrait d'argent pour commettre son crime. La victime, enceinte à la suite du viol, avait gardé le silence avant que les faits ne soient révélés. Placé en garde à vue pour viol sur mineure suivi de grossesse, l'individu a été déféré le 11 juillet devant le tribunal de Pikine-Guédiawaye.

Pour les cas de meurtre, un drame s'est déroulé à Gueule Tapée (Dakar) **dans la nuit du mardi 8 juillet** ; Un taximan de 59 ans a été arrêté par la police après avoir agressé son épouse. Selon les informations, l'homme aurait surpris sa femme dans leur chambre en compagnie d'un autre individu dans une posture jugée compromettante.

⁴ Pressafrik, Réformes issues du Dialogue national : le Président Diomaye annonce des mesures concrètes et un comité ad hoc dès cette semaine, https://www.pressafrik.com/Reformes-issues-du-Dialogue-national-le-President-Diomaye-annonce-des-mesures-concretes-et-un-comite-ad-hoc-des-cette_a292022.html.

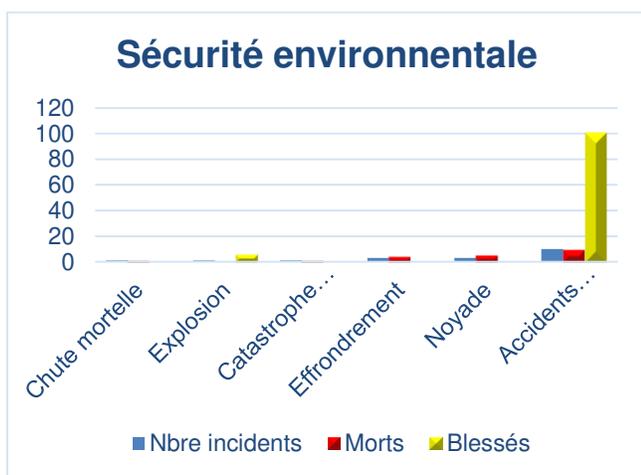
Submergé par la colère, il l'aurait alors poignardée. La victime, évacuée vers l'hôpital Principal de Dakar, a succombé à ses blessures provoquées par des coups et blessures volontaires. Le suspect, placé en garde à vue dans les locaux du commissariat de la Médina, doit être présenté devant le tribunal de grande instance hors classe de Dakar le vendredi 11 juillet.

Le 9 juillet, un drame conjugal s'est produit à Missirah, dans la région de Tambacounda, où une femme d'une cinquantaine d'années a trouvé la mort après une altercation avec son époux. À l'origine du différend, une demande d'argent pour des courses ménagères, qui aurait dégénéré en dispute. En tentant de quitter le domicile, la victime aurait été violemment bousculée par son mari, provoquant sa chute mortelle.

Avec la complicité de proches, le mari a tenté de dissimuler les faits en évoquant un accident vasculaire cérébral (AVC) auprès du personnel médical. Il a été interpellé puis placé en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Dialacoto.

Un homme de 35 ans a été interpellé à Ndjiss (Diourbel) pour le meurtre présumé de son épouse de 28 ans, survenu **le mercredi 16 juillet entre 9h et 10h**. Le drame serait lié à une dispute conjugale autour du petit-déjeuner. Selon ses aveux, l'homme aurait frappé sa femme endormie avec un bâton après qu'elle lui a répondu qu'il ne restait plus rien à manger. Toutefois, les premiers éléments de l'enquête indiquent que la victime aurait été étranglée dans son sommeil, remettant en cause la version du suspect. Le mari a été placé en garde à vue.

SECURITE ENVIRONNEMENTALE



L'actualité environnementale de ce mois a été marquée par une série de tragédies, avec **20 incidents** recensés ayant causé **20 décès et 106 blessés**. La répartition des incidents est la suivante :

- **11 accidents de la route**
- **03 cas de noyade**
- **03 cas d'effondrement**
- **01 cas de catastrophe naturelle (foudre)**
- **01 cas de chute mortelle**
- **01 cas d'explosion**

Concernant les accidents routiers, un bilan de 11 cas a été recensé, faisant 09 morts et 100 blessés. Ces accidents se divisent en deux catégories principales : collisions impliquant des motos et accidents de véhicules. Les incidents ont été signalés dans plusieurs régions du pays, notamment à Louga (03 cas), Thiès (02 cas), Sédhiou, Diourbel, Kaffrine, Tambacounda, Fatick et Sédhiou (1 cas chacun). Ainsi, parmi les plus significatifs nous pouvons citer:

D'abord, **le mardi 15 juillet, vers 19h**, un accident de la route s'est produit à Ñari Pneus, à Touba. Un véhicule en provenance de Dakar, circulant à vive allure, a percuté un minibus de transport urbain après que son conducteur a perdu le contrôle. Le choc a causé la mort sur le coup d'une femme d'une soixantaine d'années, tandis que 19 personnes ont été blessées, dont 7 grièvement. Les sapeurs-pompiers ont évacué les victimes vers les structures sanitaires de la ville, et le corps de la défunte a été acheminé à la morgue de l'hôpital de Touba pour autopsie.

Le chauffeur a été interpellé par la police de Ndamatou (Touba) et placé en garde à vue pour conduite dangereuse, mise en danger de la vie d'autrui et homicide involontaire.

Ensuite, **le jeudi 17 juillet**, un accident de la circulation s'est produit à la sortie du garage de Nioro à Kaolack. Un minibus de transport en commun, en partance pour Dakar, a violemment percuté un camion stationné au bord de la route. Le bilan fait un mort sur le coup et huit blessés, dont quatre dans un état grave. Les blessés ont été évacués en urgence vers l'hôpital régional de Kaolack, tandis que le corps sans vie a été transporté à la morgue. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes de l'accident. D'après les informations, une défaillance technique ou un excès de vitesse du minicar pourrait être en cause.



Enfin, un accident de la circulation survenue, **le vendredi 18 juillet**, à Dokhoba, un village situé entre Linguère et Matam (nord), a fait un mort et 13 blessés, dont trois dans un état grave. Selon les informations, un véhicule particulier de type 4x4 et une voiture de transport en commun sont entrés en collision, au moment où les deux chauffeurs tentaient de dépasser un camion. Les sapeurs-pompiers, alertés, ont procédé à l'évacuation des blessés à l'hôpital Magatte-Lô de Linguère. La personne décédée dans l'accident est âgée d'environ 30 ans.

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement

- ✚ Mettre à disposition les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour permettre au Comité de rédaction de remplir efficacement sa mission.
- ✚ Reconnaître officiellement les féminicides comme une priorité nationale urgente, en les abordant à la fois comme une violation grave des droits humains et une menace majeure à la sécurité publique.
- ✚ Garantir et protéger la liberté de la presse et d'expression en évitant les poursuites judiciaires contre les journalistes, chroniqueurs et citoyens pour des motifs liés à l'expression d'opinions critiques,
- ✚ Renforcer le maillage sécuritaire dans les zones identifiées comme des corridors de transit ou des foyers de consommation de drogue,

Ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, afin de changer « durablement » les mentalités et les comportements.

Ministère de la santé

- ✚ Lancer des campagnes nationales contre l'achat de médicaments hors circuit officiel, avec des messages en langues locales.
- ✚ Travailler étroitement avec la Direction de la Pharmacie et du Médicament pour éradiquer les marchés informels de médicaments, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Intensifier les opérations de contrôle dans les zones frontalières, les axes routiers majeurs, les ports et les aéroports, en lien avec la douane pour mieux lutter contre le trafic de drogue,
- ✚ Renforcer davantage les patrouilles dans les zones à risque afin de renforcer la présence sécuritaire et dissuader les actes de criminalité,

- ✚ Sensibiliser et mobiliser les populations locales dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, du faux monnayage en les informant des risques associés et en encourageant le signalement des comportements suspects,
- ✚ Renforcer les contrôles routiers, afin de veiller au strict respect des règles de sécurité et de circulation

Aux organisations de la société civile

- ✚ Mener un plaidoyer pour le durcissement de la loi contre le féminicide,
- ✚ Sensibiliser davantage les communautés au respect de la vie humaine et au règlement pacifique des conflits à tous les niveaux (famille, école, quartier...).
- ✚ Promouvoir des programmes éducatifs sur la citoyenneté et la non-violence.
- ✚ Lancer des campagnes de sensibilisation régulière au niveau des quartiers, des écoles, des universités pour informer la population sur les dangers du trafic de stupéfiants, en mettant en lumière ses impacts néfastes sur la santé publique, la sécurité des citoyens et l'économie locale.
- ✚ Intensifier la culture de la non-violence via des campagnes médiatiques et digitales dans le but de réduire les cas d'homicides.

A la population

- ✚ Privilégier le dialogue et la médiation pour résoudre les différends (famille, voisins, amis),
- ✚ Éviter de porter ou d'utiliser des armes blanches (couteaux, machettes, etc.), car cela augmente les risques de violence,
- ✚ Faire appel aux autorités compétentes (police, gendarmerie, justice) pour le traitement des situations d'injustice ou de criminalité,
- ✚ Collaborer davantage avec les forces de sécurité dans la prévention et la lutte contre le trafic de drogue, le trafic de faux médicaments et le faux monnayage, en signalant tout comportement suspect aux numéros verts **123 ou 800 00 20 20 ; 17 ou le 800 00 12 12,**
- ✚ Adopter une conduite responsable en respectant le code de la route pour sauver des vies.

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	22	0	0
	Escroquerie/Fraude	10	0	0
	Trafic de faux médicaments	06	0	0
	Homicide	03	3	0
	Suicide	03	3	0
	Attaque/vol à main armée	03	0	2
	Trafic de faux billets	02	0	0
	Cybercriminalité	02	0	0
	Cambriolage	01	0	1

	Coups et blessures volontaires	01	0	1
	Détention illégale d'armes blanches	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Emigration clandestine	05	0	0
	Manifestation violente	02	1	0
	Démantèlement site d'orpillage clandestin	02	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol/tentative de viol	12	0	0
	Meurtre	03	3	0
	Chantage sexuel et harcèlement	02	0	0
	Traite de personnes	02	0	0
	Coups et blessures volontaires	02	0	2
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	11	9	100
	Noyade	03	5	0
	Explosion	01	0	6
	Catastrophe naturelle (foudre)	01	1	0
	Effondrement	01	4	0
	Chute mortelle	01	1	0
TOTAL		94	61	183

Edité le 30 Juillet 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apepsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20

Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org